

**Deux entreprises se partagent un montant de 75 000 \$  
grâce au Fonds de la région de la Capitale-Nationale**

**Baie-Saint-Paul, le 8 avril 2020** – Le Conseil de la MRC de Charlevoix confirme son engagement dans deux initiatives de croissance avec l’octroi de contributions financières non remboursables totalisant 75 000 \$ provenant du Fonds de la région de la Capitale-Nationale, Ces contributions permettront à Charcuterie Charlevoisienne et À Chacun son pain de poursuivre leur expansion. Dans le contexte actuel, les élus ont tenu à saluer les investissements réalisés par ces deux entreprises et invitent les entrepreneurs qui ont des projets à ne pas hésiter à faire appel aux conseillers du Service de développement local et entrepreneurial pour connaître les aides disponibles.



**Charcuterie Charlevoisienne** poursuit son développement en réalisant un projet d’investissement de 720 000 \$, en continuité avec le projet déjà réalisé en 2019. L’entreprise doit acquérir de nouveaux équipements afin de se conformer aux normes exigées et de rester concurrentielle. Elle pourra ainsi mieux répondre aux attentes d’une nouvelle clientèle qui se montre soucieuse de la qualité du produit, du type d’emballage proposé et du délai de livraison. La réalisation du projet permet la création de 3 nouveaux emplois en plus d’en maintenir 22 autres. La MRC, quant à elle, investira 50 000 \$.

**À Chacun son pain** prend un nouveau virage dans le développement de son entreprise, ce qui amène ses dirigeants à investir près de 1,4 M\$. Celui-ci s’organise autour des axes suivants : achat d’équipements et mise en place d’une ligne de production semi-industrielle, qui permettront d’augmenter sensiblement la productivité de l’entreprise et les conditions de travail des employés. Il servira également au développement d’un nouveau réseau de distribution (épiceries). La MRC investira 25 000 \$ supplémentaires au projet d’expansion déjà réalisé en 2019 qui contribueront à la création de 7 à 9 emplois.



Rappelons que le FRCN a été créé en vertu de la Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs. Pour les années 2017 à 2022, la municipalité régionale de comté de Charlevoix dispose d’une enveloppe de 1 934 692 \$ provenant du Secrétariat à la Capitale-Nationale afin de soutenir financièrement des projets dont les retombées sont considérables sur le territoire. [La politique d’investissement et le formulaire de demande d’aide financière](#) sont disponibles sur le site Internet de la MRC ou auprès des conseillers du Service de développement local et entrepreneurial, qui offrent leur expertise pour soutenir techniquement les promoteurs dans leur démarche.

-30-

Sources :

Anne Scallon, directrice  
SDLE MRC de Charlevoix  
(418) 435-2639 poste 6902  
[ascallon@mrccharlevoix.ca](mailto:ascallon@mrccharlevoix.ca)

Karine Horvath, directrice générale  
MRC de Charlevoix  
418 435-2639 poste 6002  
[khorvath@mrccharlevoix.ca](mailto:khorvath@mrccharlevoix.ca)